

**LA COURTILLE** est une initiative d'habitation protégée au sens des arrêtés royaux du 10 Juillet 1990.

Petite unité résidentielle située au cœur de Court-Saint-Etienne, elle peut accueillir 10 personnes adultes souffrant de difficultés psychologiques et psychiatriques ayant un retentissement problématique sur leur insertion sociale.

L'objectif du séjour sera de proposer au résident un milieu de vie substitutif et transitoire à un moment particulier de son histoire. La durée de séjour est en fonction des besoins de chacun, évalués avec l'équipe soignante garante du projet thérapeutique.

Par ailleurs, la Région Wallonne nous permet, selon les indications, de développer pour 2 personnes, des suivis « habitation protégée » à domicile.

### LA MAISON PROPOSE

Une formule d'habitat thérapeutique semicommunautaire alliant vie privée et projet thérapeutique. Le résident dispose d'un espace privé, sa chambre, et d'un territoire commun à partager (cuisine, salle de séjour, salon, cour...)

Le projet thérapeutique est garanti par une équipe de 3 intervenants psycho-sociaux et un psychiatre, soucieux de l'évolution personnelle de chacun des résidents.

Ce projet consiste en :

- Des entretiens individuels de soutien tendant à resituer la personne comme sujet
- L'accompagnement dans le tissage de nouveaux liens sociaux
- La gestion par le résident des aspects pratiques de sa vie quotidienne (courses, repas, lessives, hygiène...)
- L'accompagnement dans la réalisation d'un projet d'activités à l'extérieur de la maison
- Une réunion communautaire hebdomadaire, lieu de gestion des conflits et de prise de décisions concernant la vie en groupe
- Un repas hebdomadaire communautaire obligatoire partagé avec l'équipe soignante
- Des entretiens bilans semestriels en présence du psychiatre
- Un partenariat culturel « Article 27 » partagé avec le café social « La Tchafouille »
- Un voyage annuel
- Un règlement d'ordre intérieur renvoyant à la loi et la citoyenneté
- L'absence de l'équipe à de nombreux moments de la semaine (week-ends, jours fériés, nuits) correspond au souci
- De ne pas combler toutes les lacunes affectives et/ou relationnelles du résident, mais de l'aider à réfléchir aux questions telles que l'absence, la séparation, l'incomplétude, la répétition...
- De prendre en compte la liberté pour chacun de gérer sa vie quotidienne, dans le respect de celle des autres

Toutefois, une garde appelable couvre les périodes d'absence de l'équipe.

## MODALITÉS D'ADMISSION

Le futur résident pose lui-même sa candidature. Il lui est alors proposé :

- Une visite informelle de la maison (le candidat est accueilli par un résident)
- Deux entretiens avec les « intervenants maison »
- Un entretien avec le psychiatre

Une attention particulière sera portée à la collaboration avec l'équipe qui adresse le résident : avant et pendant le séjour.

Les résidents devront avoir de manière régulière des activités externes (bénévolat, centre de jour, travail, formation...)

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

- Etre en ordre de mutuelle
- Disposer d'un revenu minimum régulier
- Intervention financière (loyer-Garantie locative)
- Obligation d'un suivi médical psychiatrique à l'extérieur



# **CONTACT**

### Initiative d'Habitation Protégée

Rue Emile Henricot 17 1490 Court-Saint-Etienne 010 611 942 lacourtille@cspo.be



#### **CLINIQUE SAINT-PIERRE**

Avenue Reine Fabiola, 9 1340 OTTIGNIES 010 437 211 www.CSPO.be

